

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023**

**DELIBERATION 2023/020**

**Objet : Création d'un emploi de directeur général adjoint des services**

Séance du mardi sept février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente

**Titulaires présents (60)** : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Danielle MAMETZ – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Antoine VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHEN – Pascal DECOOPMAN – Catherine DEPELCHIN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Jean-Paul SALOME – Laurence BARROIS – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

**Suppléants présents (3)** : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Philippe MASQUELIER par Paul DE CIECHI – Thierry DEHONDT par Albert PIETERSOONE

**Procurations (18)** : Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Jérôme DARQUES – Sabrina FLORQUIN-BONDEL à Gaël DUHAMEL – Florence BRISBART à Audrey SCHERRIER – Michel DUHOO à Elise DORMION-ROUSSEZ – Sophie ANDRE à Bernard DENTENER – Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Cindy SCHRAEN à Jean-Paul SALOME – Eric SMAL à Jean-Michel PLAETEVOET – Anne VANPEENE à Emidia KOCH

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 81**

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL  


**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE**

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023**

**DELIBERATION 2023/020**

**Objet : Création d'un emploi de directeur général adjoint des services**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général adjoint des services.

Il convient de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services, afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A par voie de détachement.

L'emploi de directeur général adjoint des services peut également être pourvu par la voie du recrutement direct d'un agent contractuel au titre des articles L. 343-1 à 3 du Code général de la fonction publique.

Le recrutement direct devra être effectué dans le respect des dispositions prévues par le décret n°88-145 du 15 février 1988. Le candidat devra soit disposer d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classée au moins au niveau 6 (Bac +5 et plus) ou d'une qualification équivalente et justifier d'au moins 3 années d'activités professionnelles le qualifiant à l'exercice de fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise, soit justifier d'au moins 5 ans d'activités professionnelles le qualifiant à l'exercice de fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise et avoir exercé des responsabilités d'un niveau comparable aux emplois de catégorie A.

L'agent sera recruté sur un contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable par période de 3 ans maximum. Il ne pourra pas être reconduit en contrat à durée indéterminée.

**Il vous est proposé :**

- de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services à temps complet à compter du 1er mars 2023,
- de préciser que l'emploi de directeur général adjoint des services peut être pourvu par la voie du recrutement direct d'un agent contractuel au titre des articles L. 343-1 à 3 du Code général de la fonction publique,
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et article prévus à cet effet.

**Vote :**

**Pour : 81**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 07 février 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

  
Valentin BELLEVAL

